



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

migrations

Question écrite n° 33206

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le nombre croissant de nos compatriotes, et notamment de jeunes diplômés de nationalité française, qui émigrent dans le but de trouver un emploi. D'après le ministère des affaires étrangères, nos compatriotes seraient actuellement 1,6 million inscrits sur les registres consulaires à l'étranger, dont 155 300 sont âgés de 18 à 25 ans, et 270 000 de 25 à 35 ans. Il semble difficile d'affiner cette photographie, notamment parce que l'INSEE ne dispose pas des outils statistiques qui permettraient d'étudier précisément la question de l'émigration en France. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de mettre en place de tels outils, qui permettraient d'affiner notre connaissance des flux migratoires au départ de la France.

Texte de la réponse

La connaissance qu'a le ministère des affaires étrangères de la communauté française expatriée se réfère principalement à deux sources : les fichiers des inscrits auprès des postes consulaires et l'enquête sur l'expatriation qu'effectue tous les deux ans la Maison des Français de l'étranger (MFE). Ces deux sources d'informations relèvent d'une démarche volontaire de nos compatriotes expatriés, que ce soit auprès de nos postes consulaires ou de la MFE. Il n'existe aucun outil statistique permettant de mesurer avec précision l'émigration de nos compatriotes. On peut toutefois noter en première analyse que le fait migratoire doit être différencié du fait de vivre hors de France - de nombreux Français expatriés n'ont jamais émigré mais sont nés à l'étranger -. Le fait migratoire peut en outre recouvrir un phénomène très temporaire, à durée déterminée ou non, sans projet défini à l'avance ou au contraire être encadré par un contrat précis, être dicté par des raisons familiales et/ou professionnelles, toutes données qui ne peuvent être étudiées qu'à l'étranger, avec le recul du temps, afin d'être en mesure de jauger la réalité du projet mis en œuvre et auprès des Français s'étant fait connaître des postes consulaires.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33206

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7694

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10632